CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

La société LOUIS MOULIN a été créée en France en 1963 et est spécialisée dans la fabrication de produits destinés à la décoration et l'aménagement du jardin.
En 2017 la SAS Louis Moulin rejoint CQFD et bénéficie :

- D'une structure industrielle importante
- D'une forte capacité d'innovation,
- D'une porte ouverte sur l'Europe,
- De l'appartenance à un groupe financier solide et indépendant, ce qui lui permet de s'améliorer et se réinventer constamment.

Elle propose des produits de qualité à destination des jardiniers avertis et débutants, mais aussi pour les utilisateurs professionnels.

FABRICATION 100% FRANCAISE

Notre production est assurée dans nos ateliers, en France, selon des procédés et avec un « *savoir -faire* » qui ont fait le succès de l'entreprise.

2023 marque l'arrivée d'une nouvelle gamme LOUIS MOULIN, la gamme premier prix BASIC'S qui est fabriquée en France. Cette collection entrée de gamme couvre les principales familles de produits commercialisées par LOUIS MOULIN : supports de jardinières, porte pots, roule plantes, arches et potences. Ces nouveautés ont pour objectif de répondre aux problématiques de prix et ont pour vocation de donner accès à nos produits à tous les consommateurs à la recherche de produits made in France dans un bon rapport qualité prix. Cette gamme comporte 18 nouveautés qui seront commercialisées dès 2023

LABELS

Le Label Origine France garantie est un signe supplémentaire indiquant notre volonté de perpétuer la fabrication de nos produits en France et ainsi continuer de contribuer au développement de circuits courts et vertueux pour la préservation des ressources et de la planète.

CODE DE BONNE CONDUITE Inoha – FMB

LOUIS MOULIN est adhérente à l'association INOHA. Dans le cadre de ces négociations annuelles, la société LOUIS MOULIN intègre et applique les dispositions mentionnées dans le nouveau Code de bonne conduite des pratiques commerciales entre professionnels du bricolage, du jardinage et de l'aménagement de l'habitat signé le 15/06/2022 avec l'ensemble des adhérents de la FMB (Fédération des Magasins de Bricolage).

A ce titre, notamment en cas de décision de l'une des parties de mettre fin à la relation commerciale en cours, un préavis d'une durée raisonnable eu égard aux caractéristiques et à l'historique de la relation commerciale et conformément au Code de bonnes pratiques INOHA/FMB.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIETAL

LOUIS MOULIN s'engage à défendre des valeurs de citoyenneté qui nous tiennent à cœur :

- **La mise en avant permanente du 100% français :** c'est là notre façon de défendre nos emplois et ceux de nos enfants,
- **L'intégration par le travail des personnes en situation de handicap** : l'assemblage et le conditionnement de la quasi-totalité des produits sont assurés par deux ESAT (Etablissement de Service et d'Aide par la Travail) situés à Mornant (69) et à Tarare (69).

LOUIS MOULIN a instauré une véritable démarche pour favoriser le bien-être de ses équipes et minimiser l'impact environnemental de ses activités.

Elle porte notamment une attention particulière au recyclage de ses déchets, ainsi qu'à ses consommations d'énergie et d'eau, et elle a mis en place des solutions de confort et d'ergonomie sur les différents postes de travail.

Conformément à la réglementation, LOUIS MOULIN est enregistré au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR021406_10TBWO et sous le numéro FR021406_14CWEK pour la filière articles de bricolage et de jardin. Ces numéros garantissent que LOUIS MOULIN, en adhérant à Eco-mobilier, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article R. 543-254 du Code de l'environnement et l'arrêté du 5 août 2013.

LOUIS MOULIN met sur le marché son offre au travers de ses réseaux partenaires et a pour vocation de créer de la valeur pour toute la chaine de distribution, à partir de la fabrication de ses produits jusqu'à la prise en main des jardiniers et bricoleurs.

La société Louis Moulin est entrée dans une démarche RSE et a entamé un travail pour être conforme à la norme ISO 26000 : Etablir un diagnostic, sensibiliser les collaborateurs, échanger avec nos parties prenantes,définir nos enjeux prioritaires et un plan d'action,mesurer les initiatives prises et enfin communiquer sur le travail réalisé, telle est la feuille de route que nous nous sommes fixée. Nous souhaitons nous engager pour nos salariés, nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires à transformer notre entreprise avec un impact environnemental, sociétal et économique pérenne ! Soyons tous acteurs de notre avenir !

1 – APPLICABILITE

Les présentes Conditions de Vente (CV) et le tarif général annuel 2023 constituent les Conditions Générales de Vente (CGV) 2023. Elles sont la formalisation opérationnelle de la politique commerciale de la société LOUIS MOULIN et sont respectueuses du cadre règlementaire Français.

Conformément à l'article L.441-3 V du Code du commerce, elles sont envoyées aux Distributeurs spécialisés en articles de jardinage et de bricolage, avant le 30 novembre et constituent le socle unique de la négociation conformément à l'article L.441-1 III du Code de commerce.

Les distributeurs spécialisés en articles de jardinage bénéficient du service de la force de vente constituée de 15 agents commerciaux toute l'année, pour contribuer à aider à la gestion des rayons pour des produits présents en linéaire les 12 mois de l'année.

Les distributeurs spécialisés en articles de jardinage et de bricolage sont des réseaux de distribution grand public, assurant une présence permanente en linéaire et apportant un service de conseil aux consommateurs pour les produits LOUIS MOULIN, ils font la promotion de nos produits et contribuent à la visibilité de notre marque.

Si les clients de la société LOUIS MOULIN établissent des Conditions d'Achat, un projet de contrat visé à l'article L.441-3 du Code de commerce ou tout autre document en tenant lieu, ils s'engagent à les communiquer à la société au plus tard, le 20 décembre afin de permettre aux deux parties de disposer du temps nécessaire pour mener une négociation annuelle dans le respect mutuel des intérêts de la société LOUIS MOULIN et du client, de manière loyale et de bonne foi.

LOUIS MOULIN souhaite en effet nouer avec ses clients un courant d'affaires durable, dans une relation équilibrée privilégiant le partenariat gagnant-gagnant, avec pour finalité de créer de la valeur pour les deux parties.

L'acceptation de nos CGV implique de plein droit, la non-application de toutes autres conditions générales d'achat ou de vente y dérogeant sauf accord exprès et écrit de notre part.

Afin de sécuriser la relation commerciale et d'assurer une traçabilité des négociations annuelles et des conditions d'application des clauses contractuelles, LOUIS MOULIN s'engage à formaliser systématiquement tous les entretiens à distance ou en présentiel. Cette formalisation pourra faire l'objet d'un simple courriel et les clients sont invités à répondre en mentionnant par retour les points d'accords et de désaccord dans un esprit bienveillant et une volonté commune de construire des accords applicables par les deux parties, créateurs de valeurs partagées et garants du respect du cadre juridique. Ainsi, les acteurs de la négociation peuvent s'assurer qu'à aucun moment ils ne soumettent ou tentent de soumettre l'autre partie à des obligations créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties (article L.442-1 I 2e du Code de commerce).

Le résultat de la négociation annuelle sera formalisé dans une convention conclue au plus tard le 1er Mars et précisant les conditions dans lesquelles les parties entendent développer leurs relations pour l'exercice à venir, conformément au cadre règlementaire (article L.443-1 du Code de commerce). A défaut de convention signée avant le 2 mars, toute commande d'un client pour livraison sur le territoire Français métropolitain implique l'adhésion entière aux présentes CGV.

2 – TARIFS et PRIX

2.1 Les prix figurant sur le tarif général s'entendent :

- Hors TVA,
- Hors DEEE dont le prix est facturé à la ligne au barème officiel en vigueur au jour de la livraison,
- Franco France métropolitaine hors Corse pour un minimum de commande calculé sur la base du prix net facturé, pour une commande en une seule fois en un seul lieu de livraison quel que soit le mode de transmission de la commande,
- Le client s'engage à appliquer dans le cadre de ses commandes et de ses paiements les prix convenus,

- A l'exception des commandes de présaison le tarif et le prix convenus applicables sont ceux en vigueur au jour de l'expédition, pour un délai de livraison qui ne peut excéder 30 jours. L'entrée en vigueur du prix convenu sera concomitante à l'ensemble des obligations auxquelles s'engagent les parties, formalisées au sein de la convention écrite et au plus tard le 2 mars conformément à l'article L.441-3 du Code de commerce.

2.2 Tarif

LOUIS MOULIN actualise son tarif général annuel hors taxes une fois par an en étant attentif à trouver le juste équilibre entre toujours renforcer la compétitivité de son offre et préserver la rentabilité et la pérennité de son activité.

Le tarif est susceptible d'évoluer dans l'année en totalité ou partie au cours de l'exercice dans le cas notamment de l'évolution de ses conditions d'achats de production ou de distribution, ayant un impact sur la santé financière de l'entreprise. Dans ce cas LOUIS MOULIN s'engage à proposer à ses clients tout changement de tarif en respectant le délai d'application convenu contractuellement avec ses clients et au minimum deux mois avant sa date d'application, les parties s'engagent à se rencontrer pour étudier cette proposition et trouver un accord applicable dans un délai maximum de deux mois.

Le tarif applicable sera constitué d'un prix brut sur lequel viendra s'appliquer une remise de 5% hors promotions.

2.3 Remise entrepôt / plateforme

La condition entrepôt s'applique dès l'instant où le franco de **1 500** euro net HT est respecté, et que les palettes livrées sont complètes et mono produits.

- La remise entrepôt hors condition particulière de vente (CPV) est de **10.00 %**

Ces conditions s'entendent livraison France Métropolitaine, hors Corse.

La société attire l'attention de ses clients sur le fait qu'il appartient au client de vérifier le tarif en vigueur à la date de la commande en se référant au dernier tarif transmis par LOUIS MOULIN.

2.4 Commandes de présaison :

Les clients de LOUIS MOULIN bénéficient d'une remise de présaison de :

- **5% pour toute commande enregistrée entre le 01er Octobre et le 15 décembre 2022, hors promotions** et livrée en janvier ou février 2023.

La remise de pré saison n'est pas cumulable avec toutes autres remises promotionnelles ou d'ouvertures d'un nouveau magasin.

2.5 Commandes d'ouverture de comptes ou d'un nouveau magasin :

On entend par :

- L'ouverture d'un nouveau magasin : la construction physique d'un nouveau point de vente avec une première mise en stock. Le changement d'enseignes ou le déménagement d'un magasin avec transfert des stocks sur la nouvelle adresse ne constitue pas un nouveau magasin.

- L'ouverture d'un compte : la prise d'une commande avec un client n'ayant jamais travaillé avec la société LOUIS MOULIN ou ne travaillant plus avec lui depuis plus de 2 ans (date à date)

Les clients en format de livraison MAGASINS de LOUIS MOULIN bénéficient d'une remise d'ouverture de comptes ou d'un nouveau magasin de **5% de marchandises gratuites** pour toute commande d'un minimum de 1 000 Euros HT. Ces 5% de marchandise gratuite sont calculés sur le montant H.T. de la commande déduction faite des produits facturés en promotion.

3 – COMMANDES

3.1 Minimum de commande et Franco

- LOUIS MOULIN accepte toute commande dans le respect des colisages (UC), indiqué sur le tarif en vigueur ou sur la proposition commerciale.
- LOUIS MOULIN propose à ses clients des livraisons en franco de port lorsque les commandes atteignent un minimum de :
    - 400,00 € net H.T pour des livraisons directes magasins.
    - 1 500.00 € net H.T pour des livraisons à destination d'entrepôts logistiques en un seul lieu.
    - Les commandes de moins de 200 € HT pourront ne pas être traitées.

Dans le cas où ce franco n'est pas atteint, le client se voit facturer une participation aux frais de port et de traitement de commande à hauteur de :

- 50,00 € HT pour des livraisons directes magasins,
- 350,00 € HT pour des livraisons à destination d'entrepôts.

3.2 Conditions particulières de franco

Le franco ne peut pas être calculé en incluant des références dont l'arrêt de commercialisation a été notifié au moins 60 jours avant la date de la commande ou sur des formats promotionnels non ouverts à la commande sur la période.

Le franco sera calculé à partir d'une base articles sélectionnée par le client, formalisée par une matrice de référencement, rendant de fait les références sélectionnées actives au moment de la commande.

Les références actives sélectionnées ne seront par défaut pas celles signalées à épuisement ou supprimées.

3.3 Durée de vie des produits

LOUIS MOULIN formalise dans son tarif les produits à épuisement du stock et ne serait tenu pour responsable d'une rupture, et de ce fait LOUIS MOULIN ne pourrait en aucun cas faire l'objet de pénalités et les produits concernés n'entreront pas dans le calcul du taux de service.

Ceci étant LOUIS MOULIN fera le nécessaire pour essayer de proposer des produits de substitution et le client s'engage à réviser au moins une fois l'an sa base article et supprimer toutes les références épuisées au moins une fois par an au mois de janvier de chaque année civile.

3.4 Annulation et modification de commande

LOUIS MOULIN accepte une annulation ou une modification de la commande initiale 12 heures après la réception de la commande.

Au-delà, des frais fixes de gestion administrative et ou de transport seront appliqués de 150€.

En cas de diminution de la commande en dessous du franco les frais de port seront à payer en sus des sommes forfaitaires ci-dessus.

3.5 Unité de Conditionnement

Les Unités de Conditionnement indiquées dans nos catalogues sont définies soigneusement pour répondre à un amortissement des coûts d'emballage et de préparation de commande et dans le même temps aux rotations moyennes.

Par ailleurs les conditionnements permettent de protéger les produits qui arrivent en bon état de présentation pour mise en vente optimale.

3.6 Réception des commandes

Les commandes doivent être adressées au service commercial de LOUIS MOULIN avant midi. Toute commande doit être transmise par EDI, par email accueil@louismoulin.com, et doit comporter à minima les informations suivantes pour être conformes :

- Le numéro de commande du client,
- La référence du produit,
- La désignation,
- La quantité respectant nos UC,
- Le prix d'achat unitaire net hors taxes, devant figurer sur la facture,
- La date de livraison souhaitée respectant le délai de livraison,
- L'adresse précise de livraison,
- La date et l'heure d'émission de la commande.

3.7 Disponibilité produit

LOUIS MOULIN anticipe ses besoins sous un délai variant de 2 à 4 mois selon les provenances de matières premières afin de constituer son stock, auquel s'ajoute un stock tampon pour les produits finis afin de répondre à la saisonnalité. Ce calcul de stock est basé sur son historique de vente N-1.

Les équipes de LOUIS MOULIN se sont fixées un objectif de 95% minimum de taux de service (hors cas de force majeure et pandémie).

Aucune pénalisation ne saurait être due du seul fait du non-respect de ce taux. En effet, Quel que soit le taux de service effectivement atteint par LOUIS MOULIN, aucune pénalité systématique ne sera due.
Une pénalité n'est due que s'il est démontré que le client a consécutivement à cette non-atteinte a subi un préjudice effectif et la pénalité due est limitée au montant de ce préjudice.

Le non-respect d'un taux de service n'est susceptible éventuellement que d'établir un éventuel manquement de LOUIS MOULIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-17 du Code de commerce, Une pénalité consécutive n'est possible que si :

- Le client démontre le préjudice consécutif qu'il a subi du fait du non-respect de ce taux de service (exemple : rupture de stocks, ayant entraîné une rupture en linéaires)
- Cette pénalité est évaluée à la hauteur de ce préjudice subi (exemple : manque à gagner).

4 – EXPÉDITION – RECEPTION - RETOUR

4.1 – Expédition

Les délais de livraison généralement proposés, hors présaison, implantation et cas particuliers sont :

- 8 jours ouvrés pour les magasins,
- 14 jours ouvrés pour les entrepôts ou plate-forme.

4.2 Réception des marchandises

Au moment de la réception, le transporteur remet deux documents au Client :

- Le Bon de Transport (BT) est défini par soit la Convention de transport de Marchandise par la Route (CMR), soit la Lettre de Voiture, soit la Lettre de Transport : document du transporteur reprenant le numéro de commande LOUIS MOULIN (correspondant au numéro d'expédition de LOUIS MOULIN). Il doit être émargé avec le nom de la personne qui signe ou tamponné par le Client au moment de la réception des marchandises,
- Le Bon de Livraison (BL) rappelle les références commandées, les quantités, les numéros de commande du Client. Il est remis au Client au moment de la réception.

Lors de la réception des marchandises, le réceptionnaire vérifie :

- La quantité d'unités de manutention (cartons ou palettes)
- Le visuel de la palette (si écrasement, fuite ou autre)

Si nécessaire, le réceptionnaire émettra des réserves éventuelles sur le BT.

Après la date de réception, le Client dispose d'un délai de 3 jours pour vérifier :

- Le nombre exact de colis et d'UVC (Unités de Vente Consommateur)
- L'exactitude des codes reçus par rapport à ceux commandés
- L'intégrité des UVC (manquants, unités abimées au sein des colis, fuites…)

Le Client informera LOUIS MOULIN par courrier ou courriel des éventuelles anomalies constatées en précisant le code Client, le N° de commande, les références et les quantités concernées.

Le Client s'engage à faciliter aux services de LOUIS MOULIN la vérification des anomalies.

4.3 Refus de livraison

Le distributeur s'engage à ne pas refuser une livraison effectuée dans les conditions prévues par la commande (lieu, date). En cas de refus de livraison, et quel qu'en soit le motif, le service réception appose son cachet sur le BT attestant qu'il s'est bien présenté tel jour à telle heure et inscrit le motif de refus.

Toute contestation ne sera recevable que si l'identification de la personne qui a réceptionné les marchandises est clairement lisible sur le BT.

Dans le cas d'un refus non justifié ou non convenu avec le service commercial de LOUIS MOULIN, LOUIS MOULIN se réserve le droit de facturer au Client un forfait de 150 euros de frais administratifs et de gestion ainsi que les frais réels de transport aller et retour.

4.4 Retour de marchandises

Le retour éventuel de marchandises à la demande des clients doit faire l'objet de notre accord préalable. Le client doit contacter le service commercial de LOUIS MOULIN pour motiver sa demande de retour de marchandises. LOUIS MOULIN s'engage à répondre au client dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après sa demande. Les conditions et coûts logistiques du retour de marchandises feront l'objet s'un accord express entre le client et LOUIS MOULIN.

5 – FACTURATION & PAIEMENT

a) Pour tout nouveau client, les paiements s'entendent comptant contre facture proforma avant livraison, jusqu'à l'ouverture d'un compte dans nos livres. Pour les clients ayant déjà un compte ouvert, nos factures sont payables à Saint Laurent d'Agny par virement à 45 jours fin de mois.

b) Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

c) En cas de non-paiement à la date prévue sur la facture, les pénalités applicables seront conformes à l'article L.441-10 du Code de commerce. Les sommes dues porteront intérêt de plein droit au taux de 12% par mois de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (conformément aux articles L.441-3, L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce). Cette indemnité est due de plein droit pour chaque facture payée en retard, dès le lendemain de la date d'échéance, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Elle n'est pas soumise à la TVA. Notre société se réserve également le droit de suspendre toute nouvelle livraison jusqu'à apurement complet du compte sans préjudice ou tout autre recours.

En cas de détérioration grave de la situation financière du client qui soit de nature à mettre en péril le sort de la créance, LOUIS MOULIN se réserve le droit d'annuler ou de suspendre les commandes en cours et d'exiger des suretés ou à défaut le règlement immédiat de sa créance après une simple mise en demeure.

De même, LOUIS MOULIN se réserve le droit de suspendre toute nouvelle livraison jusqu'à épurement complet du compte sans préjudice ou tout autre recours.

Toute facture impayée, quelque en soit la raison, sera exclue des déclarations de Chiffre d'Affaires et ne pourra en aucun cas être éligible au titre des éventuelles ristournes de fin d'année.

Le règlement des ristournes est suspendu au complet règlement des factures, lequel s'apprécie au dernier jour d'échéance de la dernière facture de l'année.

Tous les comptes relatifs aux accords conclus entre LOUIS MOULIN et ses clients au titre de l'année en cours (N) (accords commerciaux, contrats de prestations de service…) devront être soldés au plus tard le 31 décembre de l'année suivante (N+1). A défaut de réclamation de la part du client avant cette date, celui-ci ne pourra plus réclamer la moindre somme à LOUIS MOULIN, ni le moindre justificatif en relation avec les accords de l'année N.

Réciprocité des délais de paiement : LOUIS MOULIN rappelle que les compensations entre factures réciproques sont tolérées dans le cadre du strict respect de la réciprocité d'échéances. Toute facturation émise par le client devra prendre en compte un délai de paiement qui ne pourra être inférieur à celui accordé.

6 – NON-COMPENSATION ET PENALITES

En aucun cas, les paiements dus à LOUIS MOULIN ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation à la seule initiative du client, notamment en cas d'allégation par celui-ci d'un retard de livraison, ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit de LOUIS MOULIN étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans des conditions générales d'achat du client.

Aucune pénalité de quelque nature que ce soit ne sera acceptée par LOUIS MOULIN et ce quelle que soit la motivation de la pénalité. Seul le préjudice effectivement subi et préalablement démontré par le client pourra après accord écrit de LOUIS MOULIN, ouvrir droit à réparation.

Aucune pénalité ne pourra être acceptée en cas de situation d'imprévisibilité liée à des variations incontrôlables sur le cours des matières premières, sur les énergies, dans des contextes de pénurie, d'inflation spéculative ou de guerre.

De même aucune pénalité ne pourra être acceptée dans cadre d'une progression du chiffre d'affaires au-delà de 20% sans prévisions en amont de la part du distributeur, ou dans le cadre de lancement de nouveaux produits ou de nouvelles gammes.

D'une manière générale, en l'absence de prévisions (quant aux produits retenus en permanents et aux produits retenus en promotion), LOUIS MOULIN disposera d'une marge d'erreur maximale l'exonérant de toute pénalité logistique de quelle que nature que ce soit.

Conformément au Code de bonne conduite Inoha-FMB, l'objectif des parties est avant tout de privilégier les échanges en vue de la mise en place d'actions correctives mais les parties doivent veiller à ce que :

- Les pénalités ne soient applicables qu'aux seuls manquements réellement constatés par rapport aux engagements contractuels.

- Un principe de proportionnalité des pénalités aux manquements constatés et aux préjudices consécutifs subis soit respecté.
- Que la contestation soit fondée et sur la base d'éléments chiffrés et traçables permettant la détermination de la valeur de la pénalisation acceptable.

A ce titre, toute facture de pénalités et/ou note de débit émise par le client devra être concomitamment accompagnée des justificatifs utiles à l'appréciation par LOUIS MOULIN de son bien-fondé et notamment a minima :

- Le numéro de commande concernée,
- Le détail de chaque référence concernée par l'incident,
- La quantité concernée par l'incident,
- La justification de l'incident concerné (retard, non-conformité, manquant…), le cas échéant en cas de retard la date et l'heure de livraison prévue et la date et l'heure livraison effective (horodatage impératif du BL ou de la lettre de voiture),
- La justification du préjudice consécutif subi par le client,
- La justification de l'évaluation de ce préjudice.

LOUIS MOULIN devra quant à elle disposer d'un délai suffisant pour contester la demande du client, qui ne saurait être inférieur à 30 jours à compter de la réception de la demande accompagnée des justificatifs correspondants.

A réception de ces justificatifs, LOUIS MOULIN et le client échangeront contradictoirement en tenant compte de toutes les circonstances utiles.

A défaut, la demande sera présumée mal fondée et aucune pénalisation de quelle que nature que ce soit ne pourra être opposée à LOUIS MOULIN.

En cas de violation de la présente clause, LOUIS MOULIN pourra suspendre ses livraisons, voire fermer le compte du client.

7- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LOUIS MOULIN restera propriétaire des marchandises vendues jusqu'à paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. L'acheteur supportera tous les risques subis ou causés par la marchandise dès la sortie de nos magasins. En cas de non-paiement total ou partiel à échéance, LOUIS MOULIN pourra exiger la restitution des marchandises impayées, aux frais, risques et périls de l'acheteur par simple lettre recommandée ou tout autre moyen équivalent.

Le client est tenu d'informer immédiatement LOUIS MOULIN de la saisie, réquisition ou confiscation au profit d'un tiers des produits et de prendre toutes les mesures de sauvegarde pour faire connaitre le droit de propriété de LOUIS MOULIN en cas d'intervention d'un créancier. Cette clause est opposable à tous, même en cas de procédure collective du client.

8 – GARANTIE DES VICES-CACHES

Les produits de LOUIS MOULIN sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication (vices cachés) pendant une période de 2 ans, à compter de la date de livraison.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Au titre de la garantie des vices cachés, la seule obligation incombant à LOUIS MOULIN sera, selon son choix, le remplacement gratuit de l'élément reconnu défectueux par ses services ou de la fourniture d'un produit de réparation.

Cette garantie se limite aux vices cachés dans les conditions normales d'utilisation et hors pièces d'usure.

LOUIS MOULIN se réserve le droit d'exiger la preuve de la défaillance (photos, constats par ces personnels).

Sont notamment exclus de la garantie :

- L'usure naturelle,
- Un accident extérieur (montage erroné, transformation des produits visant à en modifier leur usage, entretien défectueux et/ou utilisation anormale et/ou non conforme aux notices de mise en œuvre…),
- Une modification du produit ni prévue ni spécifiée par LOUIS MOULIN
- Si le lieu d'utilisation est rendu inadéquat,
- Un entretien ou une mise en œuvre non conforme aux notices.
- Les dommages dus aux évènements climatiques (tempête, grêle, inondations, etc…), chocs, produits chimiques, accidents, incendies, usages non appropriés.

9 - FORCE MAJEURE – CIRCONSTANCES EXTERNES

LOUIS MOULIN n'est tenu à l'exécution des commandes acceptées, pour autant que rien d'anormal ne vienne entraver son approvisionnement, sa production ou ses expéditions.

LOUIS MOULIN se réserve la faculté de suspendre ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure définie conformément à l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire l'événement échappant au contrôle du débiteur (extérieur), qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat (imprévisible) et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (irrésistible).

Toutefois, les conditions de mise en œuvre de l'article 1218 du Code civil n'excluent pas, conformément aux Recommandations n°19-1 et 20-1 de la CEPC et au Code de bonne conduite Inoha-FMB, d'éventuelles discussions entre le client et LOUIS MOULIN et l'adaptation de l'accord et de ses conditions d'application (notamment conditions de pénalisation) au regard de la situation en cause qui ne rentrerait pas nécessairement dans la définition de la force majeure, notamment : les grèves totales ou partielles, les émeutes, l'état de guerre, les épidémies, les pandémies, les inondations, les canicules, les barrières de dégel et catastrophes naturelles, les risques sanitaires, les interruptions de transport, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, en emballages, en combustibles, les attaques ou piratages informatiques..

10 – JURIDICTION

En cas de contestation quelconque à l'occasion d'une fourniture ou de son règlement, le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de règlement accepté (traites, billets, chèques…) même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

***

Siège social : 90 rue du Moron - 69440 - ST LAURENT D'AGNY - FRANCE
Tél : +33(0)4 72 24 31 79
contact@louismoulin.com / www.louismoulin.com
SAS au capital social de 150 000 € - RCS LYON 423 228 543 - SIRET 423 228 543 00025 - T.V.A. FR 67 423 228 543 - APE : 2599B
Une société du groupe CQFD